

la première fois qu'on en parle au Parlement depuis que la Convention a été soumise à notre étude. J'ai lu tous les débats à la Chambre des communes et je ne me rappelle pas avoir vu d'allusion à l'intérêt de la Yougoslavie à cette Convention. Voilà qui est très intéressant et très encourageant également. Avez-vous une idée quand la Yougoslavie s'est associée indirectement à l'O.E.C.E.?

M. RITCHIE: J'en suis désolé, monsieur, je ne saurais vous donner la date exacte, mais cela fait plus de deux ans, dirais-je.

Le sénateur ROBERTSON: Il y a environ deux ans que ce pays a manifesté cet intérêt.

M. RITCHIE: Au sujet de ce manque d'allusion à la Yougoslavie au cours des pourparlers précédents, j'ai peut-être moi-même tenu pour certain quelque chose qui ne constitue pas encore un fait. J'ai présumé que la Yougoslavie serait un observateur à la nouvelle Organisation, telle qu'elle était sous l'ancienne Organisation, et pendant les discussions préliminaires qui ont mis sur pied cette nouvelle Organisation. Si j'ai dit, et je suis sûr de l'avoir dit que la Yougoslavie était un observateur de la nouvelle Organisation, alors je parlais par anticipation. Évidemment il y a des règlements et des règles de procédure qui devraient être approfondis pour embrasser ce sujet, mais j'ai peut-être présumé trop facilement qu'un pays qui avait été observateur dans l'O.E.C.E. et qui avait également été observateur au comité préparatoire, aurait certainement au moins le rang d'observateur dans la future Organisation.

Le sénateur HUGESSEN: Tous les pays qui composent le groupe des Six et le groupe de libre échange des Sept appartiennent-ils à ce groupe?

M. RITCHIE: Oui, monsieur, ils y appartiennent. Peut-être devrais-je continuer en répétant ce que j'ai dit déjà au sujet de l'origine de l'O.E.C.E. et le rôle qu'elle joue. J'ai commencé en disant que son principal intérêt était le partage de l'aide et cet organisme s'est de plus en plus intéressé à stimuler la coopération économique. Tous les pays appartenant à l'O.E.C.E. étaient exclusivement des pays européens et les autres jouaient le rôle d'associés. Cette collaboration européenne a été raisonnablement satisfaisante jusqu'à il y a un an ou à peu près, mais alors les devises européennes de façon générale sont devenues convertibles et quand les restrictions discriminatoires ont commencé à disparaître et les raisons de discrimination elles-mêmes se sont effacées au point que l'ancienne O.E.C.E. est devenue, si je peux dire, tout à fait périmée. Son cachet typiquement européen et sa concentration sur les problèmes régionaux du commerce ne correspondaient pas très bien à la situation qui s'est alors développée, comme je disais, lorsque les devises sont devenues convertibles de façon générale et lorsque la raison des discriminations disparaissait. De plus, il est survenu des changements, changements profonds qui se produisaient dans la situation économique européenne, changement d'atmosphère à l'intérieur même de l'Europe avec l'apparition du groupe des Six, auquel on a fait allusion, et par la suite, l'apparition du groupe de la zone de libre échange européenne. L'atmosphère s'est alors changée et la collaboration, même dans les cadres de l'Europe, devenait de plus en plus difficile après 1957-1958 lorsque les pourparlers laborieux en faveur d'une zone de libre échange européenne ont avorté.

Ainsi, il y a un an ou à peu près, nous avons dû faire face à un changement de la position fondamentale de l'Europe, qui rendait la coopération générale européenne complètement insuffisante parce que l'Europe devenait plus accessible, même au reste du monde, à la suite de la conversion de ses devises. En même temps, la collaboration européenne était entravée par la division de l'Europe, au point de vue commercial, entre le groupe des Six et le groupe des Sept. A ce stade, un choix s'imposait entre un nouvel accord pour rem-